



5.1 Annexes – Servitudes d'utilité publique

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 08 février 2023

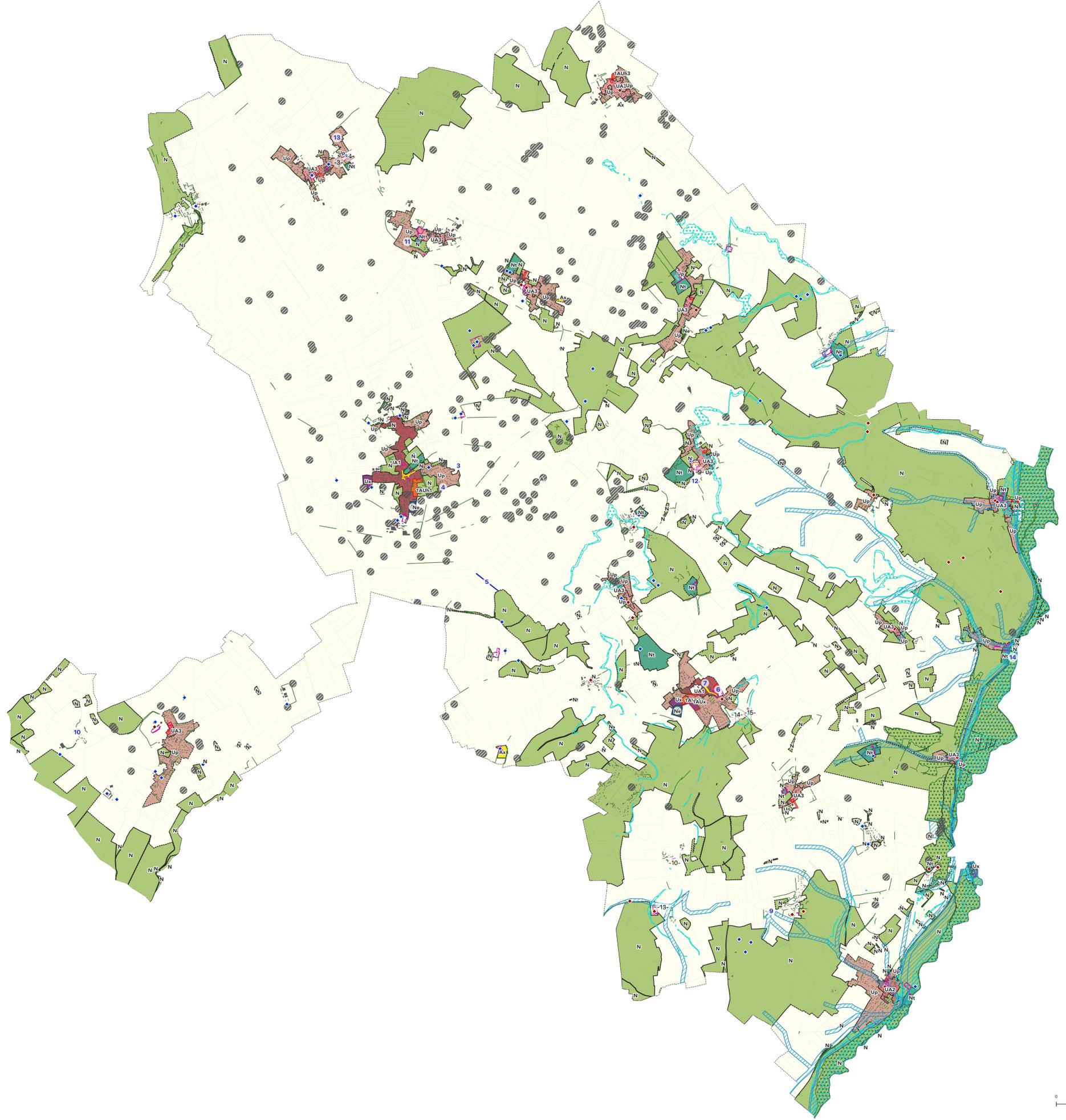
Le maire

Thomas DURAND



PLU de Vexin-sur-Epte – Annexes – atopia

ARRÊT DE PROJET



Prescriptions ponctuelles

- Mares à protéger au titre de l'article L.151-23 du CU

Prescriptions linéaires

- Linéaire commercial identifié au titre de l'article L.151-16 du CU
- Alignement végétal recensé au titre de l'article L.151-19 du CU

Prescriptions surfaciques

- Périmètre soumis à OAP au titre de l'article L.151-6 du CU
- Patrimoine bâti recensé au titre de l'article L.151-19 du CU
- Espace naturel protégé recensé au titre de l'article L.151-23 du CU
- Zones humides recensées au titre de l'article L.151-23 du CU
- Carières souterraines abandonnées couvertes par un périmètre R.111-3 du CU
- Secteur inondable identifié au titre de l'article R.151-31 du CU
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du CU
- Jardins et parcs identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du CU

Zonage

- Délimitation des zones
- UA1
- UA2
- UA3
- Up
- Ux
- 1AUh1
- 1AUh3
- 1AUx
- A
- Ax
- N
- Ne
- Nt

Référentiel cadastral

- Bâti
- Surface en eau
- Parcellaire
- Limites communales